



Date d'approbation du conseil d'établissement 27 septembre 2022			
Nom de l'école primaire Saint-Patrice	Date 2022-05-26	Nombre d'élèves 156	Nom de la direction Jean-François Fortin
			Nom de la personne responsable de coordonner l'équipe de travail Joannie Dupuis
<p>Noms des personnes faisant partie de l'équipe de travail</p> <p>Jean-François Fortin, directeur Joannie Dupuis, psychoéducatrice</p> <p>Marie-Hélène Sénécal, technicienne en éducation spécialisée Marianne Young, technicienne en éducation spécialisée</p> <p>L'équipe-école a été consultée.</p>			
<p>CE PLAN S'INSCRIT DANS LA POURSUITE DES OBJECTIFS DU PLAN ENGAGEMENT VERS LA REUSSITE (PEVR), PLUS PRÉCISEMENT DE L'ORIENTATION 3 DU PEVR : OFFRIR UN MILIEU DE VIE STIMULANT ET SECURITAIRE, NON-VIOLENT ET SANS INTIMIDATION.</p>			

COMPOSANTES DU PLAN DE LUTTE POUR CONTRER L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE	SYNTHÈSE DU PORTRAIT DE SITUATION	OUTILS RÉFÉRENTIELS
<p>1. Une analyse de la situation de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence.</p>	<p>A) Portrait de la situation</p> <ul style="list-style-type: none"> • École primaire SIAA en milieu rural. Code de défavorisation 9 selon le MEES. • Présence d'une classe GADSP et GADRP. • Présence d'un groupe de préscolaire 4 ans et de deux groupes de préscolaire 5 ans. • Les TES et la psychoéducatrice sont les principales ressources pour la prévention, le soutien et suivi des cas de violence et d'intimidation. • Utilisation d'une feuille de bilan des signalements de cas d'intimidation ou de violence afin de garder des traces du nombre et des actions posées par la direction d'école. • Utilisation d'une procédure de signalement claire pour tous les intervenants. • Utilisation d'une démarche de résolution de conflits. • Ateliers d'habiletés sociales en interventions universelles. • Mise à jour annuelle du code de vie. • Utilisation du Passeport pour consigner les interventions et communiquer avec les parents. • Consignation du passeport de façon numérique par OneNote. Envoi des informations par courriel aux parents. (Version papier au besoin). • Coaching des intervenants du service de garde et de la surveillance du midi pour l'utilisation de la démarche de résolution de conflits par la psychoéducatrice. • Démarche d'analyse de nos interventions. (Nommer les comportements attendus, graduer l'intensité des interventions (voir pyramide), faire la différence entre les manquements majeurs et mineurs, etc.) <p>B) Prochains pas pour mettre à jour le portrait et pour bonifier l'analyse de notre situation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bilan des passeports des élèves de l'école. • Observations effectuées par les professionnels, dans les classes ainsi que sur la cour de récréation. <p>C) Nos constats</p> <ul style="list-style-type: none"> • Besoin de soutien de la psychoéducatrice pour une proportion des élèves. • La procédure d'intervention au moment de signalement de situations de violence et d'intimidation fonctionne bien et permet de poser des gestes de soutien efficaces autant pour les victimes, les auteurs et les témoins. • Le transport en autobus et l'heure du dîner sont toujours des moments critiques pour l'intimidation et la violence. • Belle collaboration avec les parents rencontrés. • Les élèves sont en mesure de se confier à un adulte significatif pour eux. • En 2021-2022, aucune situation n'a permis d'appliquer le protocole d'intervention en lien avec l'intimidation et le harcèlement. 	
	<p><u>Nos enjeux prioritaires</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Nous constatons une augmentation de l'intimidation en lien avec les réseaux sociaux, ce qui nous amène à travailler la collaboration avec la maison. 2. Nous observons une augmentation de l'anxiété chez les élèves qui semble biaiser leur perception de ce qu'est une situation d'intimidation. 3. La cour d'école est toujours un point chaud pour les conflits. 	

COMPOSANTES DU PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE		DESCRIPTION	OUTILS RÉFÉRENTIELS
2. Les mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique.	Mesures déjà en place	<ul style="list-style-type: none"> • Ateliers de prévention qui traitent du développement des habiletés sociales et/ou de l'intimidation par les TES dans chacune des classes de l'école. • Démarche de résolution de conflits installée dans l'école pour tous les élèves. Création d'un mur « résolution des conflits » • Amélioration de la consignation de l'information dans le Passeport. • Définir les concepts suivants dans l'info parents ou en classe : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Harcèlement ▶ Intimidation ▶ Conflit • Règles de vie de l'école dans les agendas d'élèves, signées par les parents et les élèves. • Animation des programmes Brin d'ami pour les élèves de maternelle 4 ans et Fluppy pour les élèves de maternelle 5 ans et de 1^{re} année. • Ateliers d'habiletés sociales découlant du programme « Hors-piste ». • Définition de l'intimidation, des critères pour l'identifier ainsi que des étapes qui seront mises en place pour l'élève intimidé et l'élève intimidateur inscrits dans l'agenda des élèves. • Aide-mémoire dans l'agenda de l'élève. (Procédure de signalement, informations sur l'intimidation et la violence, etc.) • Sensibiliser les élèves du 3^e cycle sur la cyber intimidation (éducation sur la citoyenneté numérique). • À l'heure du dîner : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Activités WIXX permettant de diminuer les ratios sur la cour d'école. ▶ Utilisation des terrains extérieurs de la municipalité pour réduire la densité d'élève sur la cour. ▶ Sensibiliser les élèves à se confier à un adulte signifiant rapidement. ▶ Accompagnement des élèves en classe à la fin du dîner. ▶ Utilisation des locaux de classe pour le dîner afin d'améliorer la qualité de l'ambiance. 	<p>Agenda des élèves PLMU Passeport Code de vie Pyramide des interventions Tableau des comportements attendus</p>
	Mesures à modifier	<ul style="list-style-type: none"> • Perfectionner notre approche préventive sur l'utilisation des réseaux sociaux. Code de vie de citoyenneté numérique. 	<p>Échéancier Année scolaire 2022-2023</p>
	Mesures à ajouter	<ul style="list-style-type: none"> • Vidéo sur la résolution de conflits réalisée par des élèves. • Dans le cadre de la révision du projet éducatif, passation d'un questionnaire à tous les membres du personnel de l'école, ainsi qu'aux élèves de la 4^e, 5^e et 6^e année, qui permettra de dresser un portrait de la violence dans notre école. • Mise en place d'une brigade d'élèves visant à intervenir en situation de conflit. • Adopter des pratiques inclusives à la diversité sexuelle et de genre. 	<p>Échéancier Année scolaire 2022-2023</p>

COMPOSANTES DU PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE		DESCRIPTION	OUTILS RÉFÉRENTIELS
3. Les mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire.	Mesures déjà en place	<ul style="list-style-type: none"> De l'information est transmise aux parents lors des rencontres du conseil d'établissement. Règles de vie de l'école dans les agendas d'élèves, signées par les parents et les élèves. Remise en main propre du dépliant « Régler un différend » aux parents qui ne semblent pas satisfaits de nos actions. Utilisation du Passeport pour consigner les interventions et les communiquer aux parents par courriel. 	Documents déposés dans la rubrique parents de la communauté sur la loi 56
	Mesures à modifier		
	Mesures à ajouter	<ul style="list-style-type: none"> Envoyer un courriel et/ou faire un appel quand les élèves rencontrent une TES. À 4 reprises dans l'année, informations aux parents via « l'info-parents » mensuelle par des capsules sur l'intimidation et la violence et sur la procédure de signalement. Informers les parents sur la façon de garder des traces en cas de cyberintimidation. 	Échéancier Année scolaire 2022-2023

Les no 4 à 9 sont des éléments qui s'inscrivent dans un protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence

COMPOSANTES DU PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE	DESCRIPTION	OUTILS RÉFÉRENTIELS								
4. Les modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence, et de façon plus particulière, celles applicables pour dénoncer une utilisation de médias sociaux ou de technologies de communication à des fins de cyberintimidation.	<p>1. Signaler un geste de violence ou d'intimidation/cyberintimidation</p> <table border="1" style="margin-left: 40px;"> <thead> <tr> <th colspan="2">Modalités pour déclarer un événement d'intimidation ou de violence :</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Qui contacter ?</td> <td>Enseignants, TES, éducatrices</td> </tr> <tr> <td>Comment contacter ces personnes ?</td> <td>Courriel ou en personne</td> </tr> <tr> <td>Pour l'équipe-école, qui sont les personnes responsables de la prise en charge des situations de violence et d'intimidation/cyberintimidation?</td> <td>TES ou direction-école</td> </tr> </tbody> </table> <p>2. Formuler une plainte formelle</p>	Modalités pour déclarer un événement d'intimidation ou de violence :		Qui contacter ?	Enseignants, TES, éducatrices	Comment contacter ces personnes ?	Courriel ou en personne	Pour l'équipe-école, qui sont les personnes responsables de la prise en charge des situations de violence et d'intimidation/cyberintimidation?	TES ou direction-école	Site du CSSDGS, onglet : La résolution d'un différend et la résolution d'une situation d'intimidation ou de violence : Comment intervenir et trouver une solution satisfaisante pour tous.
Modalités pour déclarer un événement d'intimidation ou de violence :										
Qui contacter ?	Enseignants, TES, éducatrices									
Comment contacter ces personnes ?	Courriel ou en personne									
Pour l'équipe-école, qui sont les personnes responsables de la prise en charge des situations de violence et d'intimidation/cyberintimidation?	TES ou direction-école									

Les no 4 à 9 sont des éléments qui s'inscrivent dans un protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence

COMPOSANTES DU PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE	DESCRIPTION	OUTILS RÉFÉRENTIELS
<p>5. Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne.</p>	<p>Agir rapidement !</p> <p>Tolérance zéro !</p> <p>Adulte témoin :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire cesser la situation. • Analyser la situation (questionner). • Se référer à la TES responsable des signalements si doute de violence ou d'intimidation. • Consigner l'information et la transférer à la personne en charge de la situation. <p>Adulte informé de la situation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Écouter et laisser la personne s'exprimer. • Analyser la situation (questionner). • Se référer à la TES responsable des signalements si doute de violence ou d'intimidation. • Consigner l'information et la transférer à la personne en charge de la situation. <p>Réception du signalement par la TES :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La TES ou la direction d'école déclenche une enquête afin d'amasser les informations nécessaires sur le sujet. • Elles font une évaluation de la situation : est-ce un conflit, un malentendu ou de l'intimidation? • Dans le cas d'un conflit ou d'un malentendu : un soutien est apporté aux élèves concernés dans la gestion de ce conflit. • Dans le cas d'intimidation : la TES et la direction d'école nomment le type de problème et font un plan pour soutenir les victimes, les témoins et les auteurs. • Retour aux parents pour expliquer la situation et le plan d'action mis en place. <p>Selon le cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire le lien avec des événements survenus dans l'autobus. • La direction d'école informe la direction générale et/ou la responsable des plaintes du Centre de services scolaire lorsqu'une situation devient problématique. • Utilisation de l'adresse internet de l'école stpatrice@cssdgs.gouv.qc.ca ou appel téléphonique pour signaler. • Utiliser l'onglet « intimidation et violence » dans SPI pour tout le personnel concerné dans l'école, lorsqu'applicable. 	<p>Aide-mémoire pour différencier une situation d'intimidation d'un conflit</p> <p>Évaluation de la gravité du comportement en vue d'une intervention adaptée et graduée</p> <p>Intervenir dans une situation d'intimidation ou de violence</p> <p>Modèle de plan d'action en 4 étapes pour encadrer la situation d'intimidation - AUTEUR</p> <p>Référentiels des mesures pour l'auteur</p> <p>Référentiel des mesures pour les victimes et témoins</p>

Les no 4 à 9 sont des éléments qui s'inscrivent dans un protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence

COMPOSANTES DU PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE	DESCRIPTION	OUTILS RÉFÉRENTIELS						
<p>6. Les mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Modalités de déclaration d'événement favorisant le respect de la confidentialité (billet de signalement envoyé par courriel, boîte à proposition où les élèves peuvent y déposer entre autres des billets de signalement, etc.) • Intervention individuelle auprès des personnes impliquées. • Ne pas révéler le nom des élèves impliqués lors de la communication aux parents. Pour chaque parent, donner uniquement l'information qui concerne leurs enfants. 							
<p>7. Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte.</p>	<table border="1"> <tr> <td data-bbox="715 505 2120 540">Objectifs & Mesures pour la victime</td> </tr> <tr> <td data-bbox="715 545 2120 829"> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer un climat de confiance et de bonne foi durant les interventions. • Renforcer la dénonciation. • Habilitier les victimes à identifier les situations potentiellement à risque et mettre en place des stratégies pour les éviter. • Favoriser l'inclusion sociale positive. • Habilitier les victimes à développer des stratégies à utiliser lorsqu'elles sont confrontées à ce genre de situations. • Enseigner l'affirmation de soi. • Collaborer avec les parents. </td> </tr> <tr> <td data-bbox="715 834 2120 870">Objectifs & Mesures pour l'auteur</td> </tr> <tr> <td data-bbox="715 875 2120 1224"> <ul style="list-style-type: none"> • Rencontres de soutien et d'encadrement. • Établir et maintenir le lien avec l'élève. • Surveillance accrue. • Sensibiliser l'élève sur l'impact de ses gestes (développer l'empathie). • Effectuer des interventions éducatives individualisées. • Trouver des alternatives aux comportements. • Collaborer avec les parents pour assurer une conformité dans les interventions. • Suggestions données aux parents. • Suivi aux adultes concernés. </td> </tr> <tr> <td data-bbox="715 1229 2120 1265">Objectifs & Mesures pour les témoins</td> </tr> <tr> <td data-bbox="715 1269 2120 1435"> <ul style="list-style-type: none"> • Éducation sur le rôle des témoins. • Amener l'engagement à dénoncer en le renforçant. • Sensibilisation à ce que vit la victime. • Sécuriser le témoin. </td> </tr> </table>	Objectifs & Mesures pour la victime	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer un climat de confiance et de bonne foi durant les interventions. • Renforcer la dénonciation. • Habilitier les victimes à identifier les situations potentiellement à risque et mettre en place des stratégies pour les éviter. • Favoriser l'inclusion sociale positive. • Habilitier les victimes à développer des stratégies à utiliser lorsqu'elles sont confrontées à ce genre de situations. • Enseigner l'affirmation de soi. • Collaborer avec les parents. 	Objectifs & Mesures pour l'auteur	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontres de soutien et d'encadrement. • Établir et maintenir le lien avec l'élève. • Surveillance accrue. • Sensibiliser l'élève sur l'impact de ses gestes (développer l'empathie). • Effectuer des interventions éducatives individualisées. • Trouver des alternatives aux comportements. • Collaborer avec les parents pour assurer une conformité dans les interventions. • Suggestions données aux parents. • Suivi aux adultes concernés. 	Objectifs & Mesures pour les témoins	<ul style="list-style-type: none"> • Éducation sur le rôle des témoins. • Amener l'engagement à dénoncer en le renforçant. • Sensibilisation à ce que vit la victime. • Sécuriser le témoin. 	<p>Référentiels des mesures pour l'auteur</p> <p>Référentiel des mesures pour les victimes et témoins</p> <p>Intervenir dans une situation d'intimidation ou de violence</p>
Objectifs & Mesures pour la victime								
<ul style="list-style-type: none"> • Assurer un climat de confiance et de bonne foi durant les interventions. • Renforcer la dénonciation. • Habilitier les victimes à identifier les situations potentiellement à risque et mettre en place des stratégies pour les éviter. • Favoriser l'inclusion sociale positive. • Habilitier les victimes à développer des stratégies à utiliser lorsqu'elles sont confrontées à ce genre de situations. • Enseigner l'affirmation de soi. • Collaborer avec les parents. 								
Objectifs & Mesures pour l'auteur								
<ul style="list-style-type: none"> • Rencontres de soutien et d'encadrement. • Établir et maintenir le lien avec l'élève. • Surveillance accrue. • Sensibiliser l'élève sur l'impact de ses gestes (développer l'empathie). • Effectuer des interventions éducatives individualisées. • Trouver des alternatives aux comportements. • Collaborer avec les parents pour assurer une conformité dans les interventions. • Suggestions données aux parents. • Suivi aux adultes concernés. 								
Objectifs & Mesures pour les témoins								
<ul style="list-style-type: none"> • Éducation sur le rôle des témoins. • Amener l'engagement à dénoncer en le renforçant. • Sensibilisation à ce que vit la victime. • Sécuriser le témoin. 								

Les no 4 à 9 sont des éléments qui s'inscrivent dans un protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence

COMPOSANTES DU PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE	DESCRIPTION	OUTILS RÉFÉRENTIELS
<p>8. Les sanctions disciplinaires applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Se référer au code de vie prévu à l'école. • Appliquer les mesures prévues selon la situation et l'élève. 	<p>Évaluation de la gravité du comportement en vue d'une intervention adaptée et graduée</p> <p>Modèle de plan d'action en 4 étapes pour encadrer la situation d'intimidation - AUTEUR</p> <p>Référentiels des mesures pour l'auteur</p>
<p>9. Le suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Parler aux adultes concernés de l'évolution de la situation (direction ou TES). • La direction s'assure que les mesures mises en place pour soutenir soient appliquées et respectées. • Questionner régulièrement les élèves. • Suivi aux parents et aux adultes concernés. 	<p>Référentiels des mesures pour l'auteur</p> <p>Référentiel des mesures pour les victimes et témoins</p>

Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit comprendre des dispositions portant sur **la forme et la nature des engagements qui doivent être pris par la direction** de l'école envers l'élève qui est victime d'un acte d'intimidation ou de violence et envers ses parents (article 75.2 LIP)

Références

Cadre 21. (2022, janvier). *SEXTO 1 – Explorateur*. <https://www.cadre21.org/badges/sext0-1-explorateur/>

Gouvernement du Québec, Ministère de la Famille (2021). *Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation 2020-2025*, publié le 23 février 2021.

<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/intimidation/plan-action-concerte/Pages/index.aspx>

Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries. (2022). *Guide évolutif pour une meilleure prise en compte de la diversité sexuelle et de genre dans les établissements scolaires*.

Gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation. (2021). *Pour une meilleure prise en compte de la diversité sexuelle et de genre : guide à l'intention des milieux scolaires*.

[https://o365csdgs.sharepoint.com/sites/Directionnrale2/Documents partages/General/Annees Scolaires/2022-2023/Processus intégré de gestion des établissements/Annexe 3__Gabarit plan de lutte_Primaire.docx](https://o365csdgs.sharepoint.com/sites/Directionnrale2/Documents%20partages/General/Annees%20Scolaires/2022-2023/Processus%20int%C3%A9gr%C3%A9%20de%20gestion%20des%20%C3%A9tablissements/Annexe%203__Gabarit%20plan%20de%20lutte_Primaire.docx)